



Acusé d'avoir contracté un mariage avec intérêt alors que non

Par nini, le **06/08/2011** à **13:38**

Bonjour, j'ai connu un homme de nationalité française d'origine. je suis en situation irrégulière il en était conscient il y a des témoins. on s'est marié après 4 mois. il a pris les devants pour me demander en mariage même vu ma situation j'ai trouvé cela tout nos amis aussi il m'a fait comprendre qu'il était assez sûr pour prendre ses décisions qu'il a 2 ans et 29 ans et comme on s'aime il ne voit pas pourquoi attendre. il m'a aidé à faire mes démarches de mon côté est allé avec moi se présenter à ma famille pour qu'il voient que c'est quelqu'un de bien qui veut du sérieux. une fois marié il a commencé à me couper du monde de ma famille de mes amis il ne voulait pas que je fasse quoi que ce soit c'est à dire sortir seule avec les enfants ou acheter même le pain sans lui. à chaque fois qu'il rentrait il contrôlait mon téléphone le fixe et l'ordinateur pour vérifier si j'avais eu de contact. 3 jours après le mariage il m'a forcé à faire l'amour (je suis sodomisée) j'avais jamais fait cela. cela s'est répété il m'a bien fait comprendre que il est français avec la garde de ces 2 enfants et que moi je suis en situation irrégulière même marié. quand j'avais quelqu'un au téléphone ou la famille il menaçait de se suicider. il m'avait menti sur tout sur sa vie je précise que ses parents n'étaient pas à notre mariage. il m'a dit que plus jeune sa mère a abusé sexuellement de lui et que son père l'a mis à la porte qu'il a fait une tentative de suicide personne ne s'en est inquiété. c'est pour cela qu'il ne veut pas qu'il soit présent. pendant 2 mois on a vécu un calvaire moi et les enfants c'est à peine si il avait à manger parce qu'il dit payé une maison en voyage et le fournisseur d'une entreprise qu'il avait il y a un an. quand j'ai pu j'ai prévenu ma famille j'ai quitté le domicile pour me réfugier dans ma famille. ne connaissant pas les droits j'ai rien entrepris pour me protéger. après une semaine il a ramené une autre femme elle française d'origine aussi et a tout fait pour pas que je rentre au domicile. 1 mois passe je rentre je constate qu'il est en train de tout entreprendre pour me faire passer pour une profiteur qui ne voulait que les papiers. ses témoins de mariage quelque personne qui nous ont soutenu me soutiennent moralement. je suis rentrée il a pris la tv le lit conjugal. je suis dans

l'appart ses des amis qui m'invite a manger. il a porté plainte au gendarme il ya une enquête en cour. j'aurai 21ans cette année j'ai aimé cet homme que je ne connaissai aparement pas je ne sais pas quoi fair

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 13:50**

Avez-vous porté plainte immédiatement quand il vous a violé en faisant faire les constats médicaux ?

Par **nini**, le **07/08/2011 à 13:08**

j'y suis allez un soir a la gendarmerie ma famille ma dit de fair une main courante le gendarme ma repondu que ce n'est pas comme sa cela ce passe. avant mon marie avait pris les devant a porté plainte pour difamation soit disant c'est son ex compagne qui me met des chose en tête donc il ma écouté pendant 2 bonne heur et na ecri que ce qui consernait la plainte de Mr. il me disait que si jen parlais se serai sa parole contre la mienne j'avait peur jen est pas parlé plus tot. maintnn pour detourner ce qu'il ma fait il a porter plainte et m'accuse de mariage par interèt aparement il avait pri un huissier qu'il a fait venir un jour ou j'avait tenter de men allez mais il a aplé des ami me cherché il ma dit qu'il se suiciderai si j'en parlais je presise que mon père c'est suicidé et je ne veux pas que l'histoir ce repete je pense qu'il en a jouer, mais il y a des incoherence de date en voulant me faire du mal il declar que jai quitté le domicile a une date alors que des temoins mon vue tout ce temps. je ne sais pas ce qui vas se passer les gendarme sont maintnn en train de faire une enquête il ne me touche plus il en a trouvé une autre donc il fait attention je pense a ne pas mdonner raison. je presise que ses temoins de mariage sont choqué de son comportement et me soutiennt mais juridiquement ne save pas comment maider

Par **mimi493**, le **07/08/2011 à 13:12**

Donc pour résumer, vous n'avez pas porté plainte, vous n'avez pas fait les constats médicaux prouvant le viol. Donc ce n'est pas un argumentrnrn Puisque la vie commune est rompue, vous ne pourrez pas renouveler votre titre de séjour pour mariage.

Par **nini**, le **07/08/2011 à 13:16**

on l'a jamais fait il gardai tout les papier